

Image not found or type unknown



PV AG dans la promesse d evente

Par **Sandragagi92**, le **14/06/2019** à **20:45**

Bonjour, rnrnIl y a eu une AG ordinaire dans la copropriété le 11 juillet 2018. rnrnJ'ai signé la promesse de vente le 8 aout 2018. et l'acte trois mois plus tard. rnrnLe 13 juin 2019 se tient de nouveau un AG ordinaire ou je découvre le montant des travaux et l'ampleur des dégâts. Je n'avais pas été informé des anciens propriétaires. rnrnY a t'il un recours que je puisse mener contre eux ? Est-ce un vis caché ? rnrn rnrnJe vous remercie de votre aide, rnrnSandra

Par **morobar**, le **15/06/2019** à **10:54**

Bjr,rnrnLa loi ALUR implique la fourniture au moment du compromis, des 3 derniers PV d'assemblée générale.rnrnIl est vraisemblable que vous avez signé en avoir reçu communication.rnrnSi tel n'est pas le cas, il ne sagit pas d'un vice caché (heureusement pour vous, car non garanti par exculsion sur les actes de vente) mais d'un dol;